12 juin 2015 -11:36

Lettres de rappel : communication d'un compte étranger auprès de la Banque nationale de Belgique

Le SPF Finances envoie aujourd'hui 210.435 lettres de rappel aux contribuables qui ont déclarés les années précédentes, un compte à l'étranger. Ces contribuables doivent également communiquer leurs comptes à la Banque nationale de Belgique.

Les contribuables qui ont déclarés un compte à l'étranger en 2011, 2012 et 2013 lors des exercices d'imposition des années 2012, 2013 et 2014, doivent enregistrer ce compte auprès du point de contact central de la Banque nationale de Belgique.

Pour l'exercice d'imposition 2015, relatif aux revenus 2014, les contribuables doivent enregistrer leurs comptes sur le site de la BNB avant de les déclarer.

Les numéros de compte sont à communiquer :

- Soit via un formulaire à télécharger :
https://www.nbb.be/doc/cr/cap/pcc_compte_etrangers_formulaire_communication_definitif_21052015.pdf
- Soit online :
https://www.nbb.be/fr/centrales-des-credits/point-de-contact-central/comptes-ouverts-letranger

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
http://finances.belgium.be

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be

© 2019 - news.belgium.be